

## Rentrée scolaire 2021-2022

### DIVISION DU 1<sup>ER</sup> DEGRE – INFORMATIONS GENERALES – A CONSERVER

#### Organisation et coordonnées de la division

Une adresse mail unique pour toutes vos questions : [ce.div1d22@ac-rennes.fr](mailto:ce.div1d22@ac-rennes.fr)

<b>Chef de division :</b> Marie GARREAU	02 96 75 90 10
<b>Adjointe au chef de division :</b> Maryvonne ROBIN	02 96 75 90 30
<b>Carte scolaire et gestion des moyens – écoles publiques et privées :</b> Marie-Cécile TILLY	02 96 75 90 33
<b>Gestion administrative et financière :</b> Coordonnatrice : Maryse AUFFRET	02 96 75 90 27
Céline BARGAIN ----->Gestion des enseignants de A à DIR-	02 96 75 90 23
Françoise ARDIET ----->Gestion des enseignants de DIS- à LE DE-	02 96 75 90 79
Maryse AUFFRET ----->Gestion des enseignants de LE DI- à MELO-	02 96 75 90 27
Erwan GUYOMARD ----->Gestion des enseignants de MELO- à Z	02 96 75 90 25
<b>Gestion des affectations et suivi des TRS – Ordres de mission permanents, mouvement inter-départemental et intra-départemental :</b> Véronique GLATRE	02 96 75 90 28
<b>Gestion des temps partiels, disponibilités, INEAT-EXEAT, Liste d'aptitude de directeur, retraite :</b> Régine HERVIOU	02 96 75 90 31

#### Modalités de communication

Nous vous invitons à privilégier les échanges par courriel via

- l'adresse professionnelle ac-rennes.fr : <https://webmail.ac-rennes.fr>
- votre espace **I**PROF accessible par **T**OUTATICE : <https://www.toutatice.fr> , Arena – « portail des applications métiers » : <https://portail.ac-rennes.fr>

Les communications à l'attention de tous les personnels sont systématiquement faites via **I**PROF.  
L'adresse professionnelle « ac-rennes.fr » est utilisée pour toutes les communications individualisées.

Retrouvez à tout moment dans TOUTATICE - « [ressources documentaires](#) » de la **DSDEN 22 – DIV1D**, les publications relatives :

- aux congés et autorisations d'absences
- aux cumuls d'activités et crédits d'heures
- aux opérations de mobilité
- aux dispositifs d'accompagnement....



#### **Ressources administratives**

Les ressources administratives de  
l'académie de Rennes

## Gestion administrative et financière

Merci de signaler, **par courriel, le plus rapidement possible tout changement** d'adresse, de coordonnées bancaires ou de situation personnelle en joignant si besoin les pièces justificatives.



- **Les documents doivent être lisibles et exploitables, ils doivent pouvoir remplacer un original. Merci d'apporter une attention particulière à la qualité de votre document scanné.**

Pour les changements de compte bancaire, il est important de **ne pas clôturer l'ancien compte** tant qu'un 1<sup>er</sup> versement de salaire n'a pas été fait sur le nouveau compte bancaire.

### Supplément familial de traitement

Le supplément familial est versé aux agents qui en font la demande en fonction du nombre d'enfants à charge de moins de 20 ans. Le SFT ne peut pas être cumulé lorsque les deux parents appartiennent à la fonction publique.

Lorsque l'enfant est âgé de 16 ans et +, un contrôle de scolarisation est effectué, en décembre/janvier, pour s'assurer que les conditions d'ouverture de droit sont remplies. Les enseignants concernés seront destinataires d'un message.

### Info à retenir :

Pour continuer à bénéficier du SFT, l'enfant de 16 ans et +

- doit être à charge,
- ne doit pas bénéficier d'une aide au logement,
- et ne doit pas percevoir un salaire supérieur à 55% du SMIC.

**Afin d'éviter des reprises sur salaire, dès que votre enfant ne remplit plus les conditions d'ouverture de droit, vous devez nous en informer sans attendre le contrôle de scolarisation.**

### Demande de retraite

La demande de départ à la retraite s'effectue de manière dématérialisée sur l'espace ENSAP. La DRAT propose des notes d'informations disponibles dans TOUTATICE ou en cliquant sur le lien suivant :

[Retraite 2021](#)

Après avoir renseigné le formulaire en ligne sur l'ENSAP, vous devrez imprimer le document renseigné, le dater et signer avant de l'adresser au service de la DIV1D **PAR LA VOIE HIERARCHIQUE** qui le transmettra à la DRAT.

Attention à la date de départ indiquée dans la demande : **saisir 01/09/NNNN**

### Accidents du travail et maladie professionnelle

La gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles est directement assurée par le service de la DRAT – Rectorat de Rennes. Retrouvez toutes les informations et les formulaires sur TOUTATICE ou en cliquant sur le lien suivant :

[Informations et formulaires](#)

## Gestion collective

Toutes les campagnes de gestion collective font l'objet d'une circulaire départementale spécifique envoyée sur **I PROF** et publiée dans [TOUTATICE](#).

### Avancement

Références : [Lignes directrices de gestion académiques relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du MENJS](#)

<i>Périodes données à titre indicatif, évolution possible en fonction des consignes ministérielles</i>	<b>Période de la campagne</b>
Avancement d'échelon à l'ancienneté	Novembre-décembre 2021
Avancement d'échelon bonifié	Janvier-Février 2022
Tableau d'avancement au grade de PE Hors Classe	Avril- juillet 2022
Tableau d'avancement au grade de PE Classe exceptionnelle	Avril-juillet 2022
Tableau d'avancement à l'échelon spécial	Avril-juillet 2022

### Mobilité

Références : [lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels du MENJS](#)

<i>Périodes données à titre indicatif, évolution possible en fonction des consignes ministérielles</i>	<b>Dépôt des demandes</b>	<b>résultats</b>
Campagne de détachement à l'étranger	De septembre 2021 à mars 2022	Juin 2022 au plus tard
Mouvement inter-départemental	Décembre 2021	Début mars 2022
Campagne pour les demandes de détachement dans le 2d degré	Décembre 2021 – janvier 2022	Mi-juin 2022
Mouvement intra-départemental	Avril 2022	Phase principale : début juin 2022 Phase complémentaire : Début juillet 2022
Mouvement complémentaire INEAT – EXEAT	Avril-mai 2022	Début juillet 2022

### Autres campagnes

Pour mémoire, voici les périodes des principales campagnes :

	<b>Dépôt des demandes</b>	<b>résultats</b>
Campagne pour les demandes de disponibilité et de réintégration	Décembre 2021	Mi-mars 2022
Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école	Décembre 2021	février 2022
Campagne pour les demandes de congés de formation	Décembre 2021	Mi-mars 2022
Campagne pour les demandes de temps partiels	Février-mars 2022	Juin 2022